

Événements par département : 28 - EURE-ET-LOIR (22 cas)

Incendie d'éolienne

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60413 - 20/03/2023 - 28 - CHATENAY**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 35.11 : Production d'électricité*

 □ □ □ □ □ □ Avant 7 h, un feu se déclare au niveau du moteur de la nacelle d'une éolienne à 80 m de haut. La machine est en drapeau. L'incendie se propage en direction des pales. La supervision à distance a perdu la communication avec le parc à 6h52. L'alerte est donnée par un passant qui appelle les pompiers. Ils mettent en place un périmètre de sécurité de 200 m, à 7h14. La circulation est interdite sur les chemins proches, ainsi que sur la D151.3 en raison des débris qui tombent au sol. Les pompiers rencontrent des difficultés d'intervention et laissent l'éolienne se consumer, car la lance n'arrive pas au sommet. Ils préviennent le centre de conduite à 8h18 qui découple le parc. Situé le long de l'A10, le parc éolien comprenant 26 éoliennes est mis à l'arrêt. Le personnel de l'entreprise de maintenance du site prévient l'exploitant. Les pompiers quittent le site à 11h10 après confirmation que l'incendie est maîtrisé. Le périmètre est réduit par un balisage de la zone proche de l'éolienne. Un gardiennage est mis en place 24 h/24. L'exploitant réalise des inspections par drone pour déterminer les dégâts au niveau de la nacelle et la méthode de démantèlement.

Les débris de nacelle et de fibres au sol sont nettoyés une fois la turbine démantelée. Les exploitants agricoles peuvent alors remettre en exploitation leurs terres. L'exploitant avance une perte économique de 3 M€ due à l'arrêt du parc.

Après des survols par drone de l'éolienne calcinée, aucune preuve évidente de tentative d'effraction n'apparaît. L'exploitant analyse les données SCADA de la machine et les photos prises par le drone et les pompiers. Il identifie comme pouvant être à l'origine de l'incendie :

- un court-circuit sur le circuit de puissance ;
- un mauvais serrage des connexions entre la génératrice et les câbles de puissance ;
- un conduit d'échappement des poussières de la génératrice cassé qui aurait pu entraîner une quantité importante de poussières de charbon et créer un arc électrique ;
- un arc électrique à partir du slipring (bague collectrice) dû à la présence de poussières.

L'exploitant signale que l'éolienne n'a pas fait remonter d'alarme ni d'avertissement avant le départ de feu. La dernière erreur connue sur cette machine est un déroulage de câble (opération récurrente sur des éoliennes) s'étant déroulé vers 1h30. L'exploitant identifie plusieurs points de dysfonctionnement concernant la chaîne d'alerte. L'éolienne n'était pas équipée de système de détection incendie au moment de l'événement, entraînant l'incapacité de prévenir les secours dans le délai réglementaire de 15 min.

L'exploitant met en place :

- des équipements de détection incendie sur l'ensemble des turbines du parc ;
- une checklist spécifique avant le redémarrage des autres éoliennes du parc.

Il propose également de faire une inspection détaillée de chaque conduit d'échappement de génératrice et une mesure de résistance de la génératrice des autres turbines. Un nettoyage sera réalisé en cas de mesure hors critère.

Fuite d'huile au cours du démontage d'une éolienne

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61777 - 21/04/2023 - 28 - JANVILLE-EN-BEAUCE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 35.11 : Production d'électricité*

 □ □ □ □ □ □ Vers 9 h, l'huile de boîte de vitesse d'une l'éolienne en cours de démontage se déverse sur une plateforme lors de travaux de reconstruction d'un parc éolien. Le personnel sur place met en œuvre la citerne d'huile usée pour limiter la fuite sur la plateforme. Des feuilles absorbantes pour hydrocarbures sont mises sur la flaque. La zone est couverte avec une bâche afin d'éviter le ruissellement de l'huile. 30 kg d'huile d'engrenages sont absorbés par le sol étanche composé d'une couche de 10 cm de grave non traité (GNT). La GNT polluée est enlevée, puis traitée dans un centre spécialisé.

L'événement s'est produit à la suite du démontage d'une éolienne en vue de son remplacement. Au cours du démontage de la boîte de vitesse, cette dernière bougeait lors du lestage pour sa pose sur la plateforme (1 m au-dessus du sol). Elle a heurté la plateforme sur un de ses côtés qui comportait un flexible de son réseau d'huile qui

s'est alors brisé.

À la suite de cet événement, l'exploitant met en place des mesures de vigilance supplémentaires lors des opérations de dépose de boîtes de vitesses. Les zones vulnérables sont protégées du réseau d'huile.

Pollution du bassin de récupération des eaux de pluie d'une usine alimentaire

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60768 - 11/05/2023 - 28 - MARBOUE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

Naf 10.89 : Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.

 □ □ □ □ □ □ Une pollution est constatée sur le bassin de récupération des eaux de pluie d'une zone d'activité à la suite du colmatage de la canalisation de rejet des eaux usées du process d'une usine agroalimentaire. Le calcaire envoyé dans le bassin avec de l'eau usée issue du process a colmaté la canalisation après les pompes de relevage. Le tuyau s'est bouché, entraînant le débordement du regard sur les quais de réception et par gravité le déversement de l'eau usée vers les grilles d'égouts du réseau d'eau pluviale au pied des quais.

Une société spécialisée pompe les eaux usées et nettoie la zone.

L'exploitant met en place les actions suivantes :

- un contrôle de l'état du tuyau par caméra ;
- un curage annuel du tuyau pour éviter son colmatage ;
- l'achat d'une pompe pour éviter l'envoi d'eau lors de débordements vers les avaloirs d'eau pluviales.

Incendie dans un centre de collecte de déchets

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60750 - 01/06/2023 - 28 - SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux

 □ □ □ □ □ □ Vers 20 h, dans un centre de collecte, un feu se déclare dans une benne de déchets non dangereux. Les secours éteignent l'incendie. La benne et les déchets incendiés sont évacués par le service transport du site le lendemain.

La déchetterie était fermée le jour de l'incendie. Le départ de feu se serait produit en raison de fortes chaleurs.

L'exploitant envisage d'ajouter des caméras thermiques sur l'ensemble de ses déchetteries.

Fuite de gaz naturel liée à des travaux sur un site de transports routiers

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60791 - 23/06/2023 - 28 - DREUX**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*

Naf 49.41 : Transports routiers de fret

 □ □ □ □ □ □ Vers 8h30, lors de travaux de terrassement, un engin de chantier endommage une canalisation de 4 bar de distribution de gaz naturel enterrée sur le parking d'une entreprise de transport routier. Le choc provoque une fuite de gaz. Un périmètre de sécurité de 50 m est mis en place impactant des entreprises voisines. Les secours évacuent 59 personnes. Deux sociétés sont impactées par la coupure du gaz. La circulation est coupée dans 2 rues. À 12h40, les opérations sont terminées.

La pose d'enrobé à chaud sur un branchement non enterré en PEHD (polyéthylène haute densité) serait à l'origine de la fuite.

Auto-combustion sur une plateforme de compostage

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60921 - 04/07/2023 - 28 - GUILLONVILLE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux

 □ □ □ □ □ □ Lors de sa prise de poste, vers 8 h, un mardi, l'opérateur d'une plateforme de compostage de boues de stations d'épuration collectives et de déchets verts provenant de déchetteries, de coopératives agricoles ou de l'industrie agroalimentaire constate la présence de fumerolles s'échappant d'un tas de boues d'épuration. Ce tas de boues, qui n'ont pas été encore mises en fermentation, est bien séparé des autres déchets présents sur site. L'opérateur ouvre le tas avec un engin et constate que les boues sont en combustion. Il alerte les pompiers vers 8h45. Arrivés 45 min plus tard, ces derniers aspergent la matière en combustion pendant que l'opérateur manipule la boue pour que la totalité du tas puisse être arrosée. Les secours quittent le site 2 h plus tard.

La quantité de boues s'étant consumée est estimée à une dizaine de tonnes. Les eaux d'extinction sont

récupérées, par gravité, dans la lagune du site. Après récupération, ces eaux d'extinction sont réutilisées pour arroser les andains de compostage. Le revêtement du lieu où étaient déposées les boues n'a pas été endommagé.

Une auto-combustion est à l'origine du départ de feu. Selon l'exploitant, la matière réceptionnée a évolué d'elle-même. Sa qualité serait en cause. Le stockage des boues de façon séparée a limité la propagation de la combustion.

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place une ronde à la caméra thermique chaque veille de week-end et jours fériés et demande aux opérateurs de renforcer leur vigilance sur la durée de stockage des produits entrants.

Incendie de silo dans une coopérative agricole

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 60925 - 12/07/2023 - 28 - JANVILLE-EN-BEAUCE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

 □ □ □ □ □ □ A 8h30, de la fumée est constatée au niveau de l'extrémité d'un transporteur à bande au 4ème étage d'un silo à grains dans une coopérative agricole. L'ensemble des installations est immédiatement arrêté. Le responsable du site maîtrise le départ de feu à l'aide d'un extincteur. Les pompiers sont appelés par précaution. Arrivés à 9h15, ils utilisent la colonne sèche et arrosent par intermittence la passerelle. Ils vérifient l'absence de point chaud à l'aide d'une caméra thermique sur la cellule en dessous de la zone sinistrée. Les secours quittent le site à 11h30. Une surveillance est mise en place pour éviter toute reprise de sinistre. Le silo est redémarré en fin d'après-midi après le passage de la maintenance.

Le transporteur à bande est arrêté jusqu'à sa réparation.

Un échauffement du tapis est à l'origine du départ de feu. Le tapis en fonctionnement ne tournait plus, il était bloqué dans son axe de rotation entre les déports de bande. Le tapis ne s'est pas déporté et le tambour d'entraînement a continué de tourner provoquant une surchauffe du tapis avec un point chaud et un dégagement de fumée. L'incendie ne s'est pas propagé au tapis car celui est conçu pour ne pas propager de flamme.

Le contre poids qui tend la bande du tapis était posé sur le tapis, ce qui pourrait expliquer le blocage.

L'exploitant met en place une amélioration des contrôles préventifs de maintenance des équipements et rappelle les procédures d'alerte auprès du personnel.

Fuite d'un réservoir d'eaux savonneuses dans une usine de fabrication de préparations pharmaceutiques

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61058 - 18/08/2023 - 28 - EPERNON**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 21.20 : Fabrication de préparations pharmaceutiques*

 □ □ □ □ □ □ Vers 10 h, dans une usine de fabrication de préparations pharmaceutiques, une fuite est détectée sur un réservoir lors de la remise en service de l'unité de régénération des solvants. 300 l d'eaux savonneuses (composées d'éthanol, d'1,2-dichloroéthane et d'acide sulfurique) se répandent sur les installations depuis le 3ème niveau de l'unité (à 14 m de haut). Une forte odeur de solvants est sentie lors de la fuite. Le bâtiment est évacué et un périmètre de sécurité de 30 m est mis en place autour de l'installation. Deux salariés équipés d'EPI spécifiques resserrent la bride et stoppent la fuite. Du papier absorbant est utilisé et l'accès à la zone est interdit. Un suivi de la teneur en 1,2-dichloroéthane dans l'air est effectué dans le bâtiment jusqu'à confirmation d'absence de risque. Une société spécialisée intervient pour décontaminer et nettoyer l'ensemble des installations et équipements touchés par la fuite. Les eaux souillées sont stockées sur site dans une citerne en attente de traitement. Les déchets générés (EPI et absorbants) lors du nettoyage sont récupérés dans un big bag.

Le réservoir avait été requalifié (contrôle périodique) lors de l'arrêt technique pour maintenance annuelle. La fuite provient d'une bride mal serrée au niveau de la capacité.

À la suite de cet événement, l'exploitant prévoit un redémarrage des installations à l'eau après les arrêts techniques.

Découverte de deux cadavres de chiroptère sur un parc éolien

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61222 - 18/08/2023 - 28 - RECLAINVILLE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 35.11 : Production d'électricité*

 □ □ □ □ □ □ Lors du suivi environnemental, le bureau d'études découvre au sol deux cadavres de noctule commune, espèce menacée, à 29 et 44 m d'une éolienne. Les chiroptères, migrateurs en transit automnal, ne présentent pas de blessure visible. Un barotraumatisme serait à l'origine des décès. Le constat est un premier cas de mortalité de cette espèce sur ce parc.

Incendie criminel dans une menuiserie

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61099 - 19/08/2023 - 28 - OUARVILLE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 31.01 : Fabrication de meubles de bureau et de magasin*

 □ □ □ □ □ □ Vers 14h50, un feu se déclare dans une usine de 5 500 m² spécialisée dans la fabrication de meubles en placage bois. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et interrompent la circulation sur la route départementale voisine le temps de l'intervention. Un important panache de fumées noires se dégage au-dessus du site. La vanne du bassin de rétention est fermée. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 6 lances alimentées sur la réserve en eau de l'exploitant, ainsi que celle du château du village.

L'incendie détruit 3 500 m² de bâtiment stockant du bois ainsi qu'un atelier de confection. Le local des matières dangereuses n'a pas été impacté par l'incendie. Trente salariés sont en activité partielle. Un pompier blessé est transporté à l'hôpital.

Au moment du sinistre, l'entreprise était fermée pour les congés annuels. Selon les gendarmes, l'origine de l'incendie serait criminelle. Un témoin signale avoir vu deux hommes sauter par-dessus la clôture grillagée puis s'introduire dans le site avant le départ de feu.

Lors de la visite d'inspection 2 jours plus tard, l'inspecteur constate l'absence de maîtrise des accès aux installations et la présence de foyers résiduels avec émission de fumées.

Découverte d'un cadavre de chiroptère sur un parc éolien

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61148 - 24/08/2023 - 28 - BEAUVILLIERS**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 35.11 : Production d'électricité*

 □ □ □ □ □ □ Lors du suivi environnemental, le bureau d'études découvre au sol un cadavre de noctule commune, espèce menacée, à 15 m d'une éolienne. Il s'agit d'un barotraumatisme d'un chiroptère migrateur en transit automnal. Le constat est un premier cas de mortalité de cette espèce sur ce parc.

Incendie de déchets dans un ancien bâtiment d'une coopérative agricole

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61073 - 28/08/2023 - 28 - LUCE**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

 □ □ □ □ □ □ Vers 14h45, un feu de déchets se déclare dans un bâtiment désaffecté de 1 000 m² d'une coopérative agricole en cours de cessation d'activité. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide d'une lance.

Trois enfants de 10 à 11 ans seraient à l'origine de ce départ de feu criminel. L'ensemble des installations n'était pas clôturé de manière efficace sur toute leur périphérie et la présence de nombreux tags laisse penser à une occupation régulière du site. L'inspection des installations classées constate également l'absence de tampons d'égout et de plaques d'accès aux souterrains créant des trous béants dans le sol et des risques de chute inhérents.

Incendie dans un four industriel

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61220 - 30/08/2023 - 28 - THIMERT-GATELLES**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 25.12 : Fabrication de portes et fenêtres en métal*

 □ □ □ □ □ □ Peu avant 9 h, un feu se déclare dans un four de thermolaquage d'un bâtiment de 1 000 m², isolé du reste, dans une usine spécialisée dans la fabrication de portes et fenêtres en métal. La machine est arrêtée en urgence, les trappes de désenfumage sont ouvertes et 9 employés du secteur sont

évacués. Le personnel maîtrise partiellement l'incendie avec un extincteur à poudre. Arrivés à 9h35, les pompiers sécurisent le secteur. L'intervention se termine vers 10h45.

Après auscultation, le médecin autorise les personnes exposées aux fumées à reprendre le travail sans transport à l'hôpital.

Incendie dans une benne de déchets non dangereux d'une déchetterie

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61282 - 02/09/2023 - 28 - LES VILLAGES VOVEENS**
 □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*
 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*
 □ □ □ □ □ □ Vers 11h45, un feu se déclare dans une déchetterie, dans une benne contenant 10 m³ de déchets non-dangereux (benne tout-venant accueillant les encombrants et les déchets ne disposant pas d'une benne spécifique). Un panache de fumées noires se dégage. Le personnel met en sécurité les usagers et évacue le site avant d'appeler les secours et le cadre d'astreinte. Ils tentent d'éteindre, en vain, l'incendie à l'aide des extincteurs à disposition, et ferment les vannes de rétention des eaux d'extinction. L'incendie se propage à l'ensemble de la benne. Le poteau incendie communal situé devant le site délivre un faible débit, ne permettant pas l'extinction totale du feu. La benne est isolée au fond du site en laissant passivement brûler les déchets jusqu'à son extinction totale. La déchetterie est rouverte à 14 h. Les eaux d'extinction sont analysées pour déterminer la filière de traitement.

Par précaution, l'un des deux agents est transporté à l'hôpital pour contrôle à la suite de l'inhalation de fumée et de poudre d'extincteur. Il en ressort vers 16 h sans séquelles. Le résidu de la benne (1,8 t) est envoyé dans une usine d'incinération de déchets non dangereux 4 jours plus tard.

Les fortes chaleurs de la période (37 °C) doublées d'un vent assez fort pourraient être à l'origine ou avoir aggravé le départ de feu.

Le problème de débit insuffisant du poteau avait été notifié dans le rapport de l'inspection des installations classées 2 mois plus tôt. Le site a prévu l'installation d'une réserve incendie de 120 m³ avant la fin de l'année. De même, un des 2 extincteurs implantés sur le site s'est montré défaillant et n'a jamais pu être percuté même avec l'aide des pompiers. Une société spécialisée avait vérifié ces extincteurs 3 mois plus tôt.

À la suite de l'événement, l'exploitant demande aux agents d'accueil de renforcer la vigilance sur les apports de déchets.

Choc entre un oiseau migrateur et une éolienne

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61177 - 06/09/2023 - 28 - LOUVILLE-LA-CHENARD**
 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*
 □ □ □ □ □ □ *Naf 35.11 : Production d'électricité*
 □ □ □ □ □ □ Lors d'un passage aléatoire, le bureau d'étude environnemental en charge du suivi du parc d'éoliennes découvre le cadavre d'un gobemouche noir, espèce menacée, à 42 m du pied d'une éolienne. L'oiseau migrateur aurait subi une collision avec l'éolienne. Le contexte de travaux agricoles a pu favoriser la présence de l'espèce sur le parc éolien.

Incendie de déchets de bois dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61174 - 07/09/2023 - 28 - GASVILLE-OISEME**
 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*
 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.32 : Récupération de déchets triés*
 □ □ □ □ □ □ Vers 20 h, dans un centre de tri, transit, regroupement et traitement de déchets non dangereux, un feu se déclare dans un bâtiment de 2000 m² à usage de stockage et contenant 1 200 m³ de déchets non dangereux d'activités économiques, 450 m³ de déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ainsi que des balles de papiers et cartons.

Un panache de fumée noire se dégage. Le feu risque de se propager à une citerne de carburant et un autre stock de 5 000 m³. La circulation de la D136 est fermée. Les pompiers rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau et font appel à un troisième camion-citerne ainsi qu'à 3 citernes privées de 30 m³. Vers 22h45, le feu est maîtrisé au moyen de 7 lances à mousse et eau réparties sur 3 secteurs d'attaque. Vers 2h30, la réserve incendie du site est vide, les pompiers poursuivent la pérennisation en eau par des norias de camions. Vers 8 h, un pompage du bassin de rétention est mis en place car ce dernier menace de se déverser sur l'autoroute. Peu avant 9 h, la route départementale est rouverte à la circulation. Les opérations d'extinction continuent avec l'utilisation d'émulseur et les déchets sont déblayés. Le feu est éteint le surlendemain peu après 11h. Une surveillance est mise en place pour le reste de la journée. Les déchets brûlés sont évacués vers une installation

de stockage de déchets non dangereux.

L'inspection réalise une visite de contrôle le lendemain de l'événement. Il est constaté que l'exploitant n'avait pas connaissance de l'usage et de la gestion du maintien de la pleine capacité de l'une des deux réserves d'eau d'extinction du site d'un volume de 400 m³. L'exploitant est tenu de procéder au remplissage des deux réserves incendie du site et de s'assurer que ces dernières soient en permanence opérationnelles.

Incendie dans une déchetterie

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61245 - 09/09/2023 - 28 - SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

 □ □ □ □ □ □ Vers midi, un feu se déclare dans une benne de déchets incinérables non dangereux d'une déchetterie. Les 2 agents présents sur le site éteignent le feu à l'aide d'extincteurs et appellent les pompiers. Après avoir vidé la moitié de la benne au sol, les pompiers arrosent les déchets par précaution en raison de la chaleur. L'opération des secours se termine à 12h50. Les eaux d'extinction sont absorbées par les déchets au sol. Une surveillance est mise en place pour l'après-midi. La benne est rechargée en fin d'après-midi pour envoi en incinération.

L'ensoleillement et les températures étaient particulièrement importants. Selon le retour des pompiers, un effet loupe lié à la présence d'un morceau de verre parmi les déchets serait à l'origine du départ de feu.

À la suite de cet événement, l'exploitant renforce la surveillance des bennes et des apports lors des périodes de fortes chaleurs.

Émanation de soude dans une laiterie

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61281 - 27/09/2023 - 28 - AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN**

 □  □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 10.51 : Exploitation de laiteries et fabrication de fromage*

 □ □ □ □ □ □ Vers 14 h, un agent est incommodé par des émanations de soude dans une laiterie. Il présente une gêne respiratoire et un picotement des yeux. Les pompiers spécialisés en risques chimiques vérifient l'absence de substances chimiques dans l'atelier. L'installation est consignée pour les utilisateurs en attente d'analyses et du plan d'actions.

L'événement est survenu pendant la phase de nettoyage d'une cuve de stockage. De la soude diluée à 2 % puis chauffée à 80 °C est utilisée pour nettoyer l'installation.

Choc entre un Râle d'eau et une pale d'éolienne

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61371 - 28/09/2023 - 28 - LOUVILLE-LA-CHENARD**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 35.11 : Production d'électricité*

 □ □ □ □ □ □ Lors d'un suivi environnemental sur un parc éolien, le bureau d'études découvre au sol un cadavre de Râle d'eau, espèce vulnérable, à 40 m d'une éolienne. L'individu découvert présente une aile gauche cassée et est dans un état de décomposition avancé. Il s'agit d'une collision avec l'éolienne lors de la migration automnale de l'espèce. Le constat est le premier cas de mortalité de cette espèce sur ce parc.

Incendie dans un silo d'une coopérative agricole

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61383 - 02/10/2023 - 28 - LES VILLAGES VOVEENS**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

 □ □ □ □ □ □ À 11 h, le personnel d'une coopérative agricole observe la présence de fumées et de poussières en combustion sous le calibre d'un silo d'une coopérative agricole. Le personnel s'est rendu sur place à la suite de l'arrêt automatique de l'installation et du défaut du disjoncteur thermique du moteur indiqué par le système de pilotage des installations. Les secours sont prévenus à 11h30. À leur arrivée vers 12 h, le départ de feu est déjà maîtrisé par l'exploitant. Les pompiers vérifient que des particules incandescentes ne se sont pas propagées dans les 2 boisseaux situés directement sous le calibre. Ces deniers sont vidangés et aucun point chaud n'est détecté. Les opérations se terminent à 17 h. Le calibre est réparé.

Le silo concerné était en cours de calibrage d'orge, en fonctionnement normal. Un moteur électrique situé sous le calibre entraînait le mouvement alternatif du calibre permettant de tamiser le grain. Les jonctions entre les sorties du calibre et les trappes de remplissage des boisseaux n'étaient pas étanches et ont provoqué des

émissions de poussières. Le contrôle et la maintenance de l'équipement n'étaient pas effectués régulièrement par l'exploitant. L'échauffement d'un roulement d'entraînement du calibre et la présence de poussières seraient à l'origine du départ de feu.

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place :

- une maintenance préventive sur le calibre ;
- des manches ou des tuyaux souples au niveau des jonctions pour limiter les émissions de poussières.

Pollution des eaux pluviales dans une entreprise de fabrication de carton ondulé

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61555 - 01/12/2023 - 28 - TOURY**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Accident*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 17.21 : Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton*

 □ □ □ □ □ □ Vers 13 h, l'exploitant constate une coloration dans le bassin de collecte des eaux pluviales d'une entreprise de fabrication de carton ondulé. Ces eaux pluviales sont relevées par pompe vers un déshuileur /déboureur pour être ensuite déversées dans le réseau communal des eaux pluviales avec un débit limité. Le système de relevage est coupé et le site est mis sous rétention afin d'éviter tout rejet externe. Les eaux pluviales sont stockées et envoyées dans une filière de traitement de déchets dangereux.

Six jours après l'événement, l'exploitant effectue un constat visuel de la lagune de collecte des eaux pluviales avec les services techniques de la ville. Une coloration de la végétation limitée et sur 10 m² au point d'entrée des eaux pluviales de la ville est constaté. Selon l'exploitant, les eaux à proximité immédiate sont claires et limpides. Cette première analyse visuelle laisse à penser que cette coloration est récente et limitée. Le bassin des eaux pluviales est vidé et nettoyé 2 semaines plus tard. Les réseaux des eaux pluviales sont nettoyés ainsi que le déshuileur/déboureur. 22 jours après l'événement, l'installation pour la gestion des eaux pluviales est remise en service. Deux mois après l'événement, la lagune de collecte des eaux pluviales est curée sur 50 cm.

759 m³ d'effluents sont collectés sur un mois et traités en filière déchets dangereux.

Une défaillance technique sur un système de pompe de relevage dans une fosse de collecte d'eaux de lavage des machines d'impression est à l'origine du problème. L'arrêt de cette pompe a conduit au débordement de la fosse de collecte.

À la suite de l'événement, l'exploitant :

- ajoute un report d'alarme afin de détecter les défauts techniques et d'alimentation des pompes et malaxeur du décanteur, en plus du niveau haut de détection de la fosse ;
- modifie les sondes de niveaux pour une mesure plus précise et fiable ;
- installe un obturateur afin de pouvoir isoler le bassin des eaux pluviales en cas de déversement accidentel ;
- rédige une procédure sur l'utilisation de l'obturateur et organise un exercice de déversement plus ciblé avec l'utilisation de ce dernier, pour renforcer les mesures de prévention et de gestion des incidents.
- réfléchit à supprimer le décanteur afin de réinjecter les effluents de l'atelier impression dans la cuve pour optimiser le processus.

Feu de poussières au niveau d'un tapis dans une entreprise de commerce de gros

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 61339 - 10/12/2023 - 28 - BONNEVAL**

 □ □ □ □ □ □ *Type : Autre*

 □ □ □ □ □ □ *Naf 46.21 : Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail*

 □ □ □ □ □ □ Un dimanche, vers 9 h, lors d'une ronde de surveillance d'un silo dans une entreprise de commerce de gros, le responsable de site constate un dégagement de fumée au niveau du chariot situé sur le tapis servant au remplissage des cellules. Il arrête l'installation et alerte la direction. Les pompiers sont appelés. Ils démontent une partie du chariot et évacuent la poussière en combustion. Vers 13 h, les secours quittent les lieux. Une surveillance est mise en place par l'exploitant jusqu'à 22 h.

Au moment de l'événement, l'installation était en fonctionnement normal pour calibrer de l'orge. La défaillance d'un roulement situé sur le chariot du tapis serait à l'origine du feu. L'échauffement de ce dernier a conduit à la combustion de la poussière à proximité. Ces roulements avaient été contrôlés 3 mois avant l'événement dans le cadre d'une opération de maintenance préventive et de graissage et aucune anomalie n'avait été détectée.

À la suite de l'événement, l'exploitant :

- contrôle l'ensemble des roulements ;
- installe un dispositif de détection de déport de la bande au niveau du chariot afin de détecter plus vite un décalage de la bande et limiter le risque d'échauffement.